



202406-11

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240603-20240611-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Brieuc CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

Absents :

Date de convocation : 21 Mai 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Renouvellement de l'éclairage public 2024, tranche 2 – SDE22

Monsieur Le Maire informe qu'une partie des lampes pour l'éclairage du bourg sont obsolètes et énergivores. Le SDE22 ayant la compétence de l'éclairage public, propose un projet de renouvellement d'une partie de l'éclairage public pour 2024 à hauteur de 19 050.00 € TTC dont une partie à la charge de la commune de 11 465.29 € TTC.

Le Conseil Municipal :

Vu la proposition du SDE22

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les lanternes énergivores afin de lutter contre la pollution lumineuse et de réaliser des économies d'énergie

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la proposition de renouvellement d'une partie de l'éclairage public
- **D'approuver** la proposition du SDE22 d'un montant de 19 050.00 € TTC dont 11 465.29 € à la charge de la commune
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer le projet de renouvellement de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le projet d'éclairage public concernant la Rénovation EP (Tranche 2 – programme 2024) au bourg présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 19 050.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).



202406-11

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240603-20240611-DE

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de 11 465.29 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET